



Benevole victime d'un accident mortel ! ! !

Par **badasi**, le **10/04/2008 à 01:28**

Bonjour, rnrnMon papa a été victime d'un accident mortel, chute d'un cerisier rnrnL'accident a eu lieu dans une propriété privé, la cure d'une paroisse de l'église catholique d'une petite commune. rnrnMon papa était bénévole depuis plus de 40 ans dans cette paroisse. rnrnLes responsables de la paroisse nient le caractère bénévole de la tragique journée de l'accident sachant que les fruits de la récolte ont été redistribués à d'autres paroissiens et même à l'un de curé à l'instar de 2 autres journées de cueillette de la même semaine. Aucun fruit n'a été destiné à mon papa. rnrnUne déclaration d'assurance a bien été faite mais les responsables de la paroisse, ils n'ont pas coché la case bénévole. rnrnL'assurance de la paroisse, nous demande d'apporter la preuve du bénévolat de la journée de cueillette. rnrnNotre assurance se retranche derrière cette demande pour ne rien faire. rnrnQue puis-je faire ? ? Il est très difficile d'apporter cette preuve . . . rnrnExiste t'il des cas de jurisprudence similaire auxquelles je pourrais me référer ? ? rnrnCette démarche n'est pas faite pour récupérer une quelconque somme d'argent mais simplement pour réparer une injustice, une personne qui a donné 40 ans pour une paroisse et qui en plus d'y perdre la vie toujours en travaillant pour les autres voit les responsables de la paroisse lui tourner le dos. rnrnToutes les sommes d'argent seront reversées à des œuvres de charité. rnrnMerci par avance pour vos conseils

Par **Jurigaby**, le **11/04/2008 à 08:06**

Bonjour.rnrnEn aucun cas nous ne sommes là pour faire vos cas pratiques.rnrnEtant membre de la plupart des forums dans lesquels vous avez posté vos questions, j'ai acquis la certitude que cette histoire n'est pas sérieuse, alors s'il vous plaît, ne renouvelez pas votre demande.